

Marseille 4, le 2 octobre 1964 sous les références volume 3826 n° 3,

- aux termes d'un acte reçu par Maître JARDILLIER, notaire à Nice, le 2 mars 1965, dont une expédition a été publiée au Service de Publicité Foncière de Marseille 4, le 27 mars 1965 sous les références volume 3995 n° 10,

- aux termes d'un acte reçu par Maître JARDILLIER, notaire à Nice, le 13 décembre 1965, dont une expédition a été publiée au Service de Publicité Foncière de Marseille 4, le 20 janvier 1966 sous les références volume 4266 n° 10,

- aux termes d'un acte reçu par Maître JARDILLIER, notaire à Nice, le 18 novembre 1966, dont une expédition a été publiée au Service de Publicité Foncière de Marseille 4, le 22 décembre 1966 sous les références volume 4598 n° 17,

- aux termes d'un acte reçu par Maître MALAUZAT, notaire à Marseille, le 3 juillet 1972, dont une expédition a été publiée au Service de Publicité Foncière de Marseille 4, le 26 juillet 1972 sous les références volume 291 n° 6.

OCCUPATION DES BIENS : Les lieux sont inoccupés.

PROCEDURE :

La présente vente aux enchères est poursuivie à LA REQUETE DE :

CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD), SA à conseil d'administration au capital de 124.821.566 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 379 502 644, dont le siège social est 26/28, rue de Madrid, 75008 PARIS, venant aux droits de CREDIT IMMOBILIER DE MEDITERRANEE (CIF MED) par suite de la réalisation de la fusion au 1er décembre 2015 par voie d'absorp-

tion de la société CIF MED, laquelle venait elle-même aux droits de CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE MEDITERRANEE (RCS Marseille 391 799 764), par suite de la fusion absorption approuvée suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2009, prise en la personne de ses représentants légaux en exercice demeurant audit siège.

CLAUSES ET CONDITIONS :

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille où il peut être consulté.

Les frais exposés pour parvenir à la vente sont en sus du prix.

Les enchères ne peuvent avoir lieu que par ministère d'avocat postulant près le Tribunal de Grande Instance de Marseille et la consignation entre ses mains d'un chèque de banque d'un montant de 10 % de la mise à prix avec un minimum de de 3.000 euros à l'ordre de Madame le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille.

RENSEIGNEMENTS :

Pour tous renseignements s'adresser à :

- Maître Grégoire LUGAGNE DELPON, Avocat associé de la SELARL NORDJURIS MARSEILLE, 10, boulevard Théodore-Thurner - 13006 MARSEILLE, Tél. : 04.84.25.50.90, www.nordjuris.fr.

- consulter le cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille, Palais de Justice, Place Monthyon - 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et 13h30 à 16h30.

Grégoire LUGAGNE DELPON

SELARL NORDJURIS MARSEILLE

Maître Grégoire LUGAGNE DELPON - Avocat associé

10, boulevard Théodore-Thurner - 13006 MARSEILLE

Tél. : 04.84.25.50.90.

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

UN APPARTEMENT DE TYPE 3, d'une superficie de **64,58 m²**, bâtiment C, au dixième étage à droite (**lot n° 721**) et **UNE CAVE** bâtiment C, au sous-sol intermédiaire (**lot n° 638**), dépendant de l'ensemble immobilier en copropriété dénommé « LA MAZENODE » sis à MARSEILLE (13011), 359 - 361, avenue Mireille-Lauze, cadastré section 866 M n° 123 pour une contenance totale de 04 ha 71 a 98 ca.

MISE A PRIX : 25.000 EUROS (vingt-cinq mille euros)

Visite le jeudi 3 mai 2018 de 14 h à 15 h,
par la SCP MAROT - CANIGGIA, huissiers de justice à Marseille.

L'ADJUDICATION EST FIXEE AU **JEUDI 17 MAI 2018 à 9 h 30** du matin, à l'audience du Juge de l'Exécution **du Tribunal de Grande Instance de Marseille**, siégeant Palais Monthyon - Salle Borély, place Monthyon, 13006 MARSEILLE.

DESIGNATION :

Dans un ensemble immobilier divisé en copropriété dénommé « LA MAZENODE » sis à MARSEILLE (13011), 359 - 361, avenue Mireille-Lauze, cadastré section 866 M n° 123 pour une contenance totale de 04 ha 71 a 98 ca,

Lot n° 721 : dans le bâtiment C, au 10ème étage à droite, un appartement de type 3, se composant d'une entrée, d'un séjour, d'une salle de bains, d'une salle d'eau, d'un WC, d'une cuisine et de deux chambres, Avec les 163/81.948èmes de propriété du sol et des parties communes générales.

Lot n° 638 : dans le bâtiment C, au sous-sol intermédiaire, une cave, Avec 1/81.948ème de propriété du sol et des parties communes générales.

Un règlement de copropriété contenant état descriptif de division a été établi aux termes d'un acte reçu par Maître JARDILLIER, notaire à Nice, le 31 janvier 1964, dont une expédition a été publiée au Service de Publicité Foncière de Marseille 4, le 29 février 1964 sous les références volume 3624 n° 22. Ledit règlement de copropriété a été modifié à plusieurs reprises, savoir :

- aux termes d'un acte reçu par Maître JARDILLIER, notaire à Nice, les 23 et 24 avril 1964, dont une expédition a été publiée au Service de Publicité Foncière de Marseille 4, le 2 octobre 1964 sous les références volume 3826 n° 2,

- aux termes d'un acte reçu par Maître JARDILLIER, notaire à Nice, le 24 septembre 1964, dont une expédition a été publiée au Service de Publicité Foncière de